

POSITIONNEMENT

Alarme compact et sirène

Sur le passage de roue côté passager.

Sous la planche de bord côté passager.

Centrale modulaire

PASSAGE DU FAISCEAU

Utiliser le passage d'origine derrière la boîte à gants passager.

<u>Fonctions</u>	<u>Couleur des fils alarme</u> <u>GE823</u>	<u>Couleur des fils véhicule</u>	<u>Positions des fils</u>
<u>+12 VOLT PERMANENT :</u> 	NOIR marqué R	BLEU clair 6 mm ² .	<i>Connecteur</i> : GRIS à 2 voies marqué « AP » dans la BSI boîte à fusibles en pied de porte passager. <i>Position</i> : n°2
<u>MASSE:</u> 	NOIR marqué M		Se connecter à une masse origine près de la BSI.
<u>INDICATEUR DE DIRECTION :</u> 	2xORANGE +ORANGE-BLANC	ROSE-NOIR 0,75mm ² . BLEU clair-NOIR 0,75mm ² .	<i>Connecteur</i> : du bouton de warning. <i>Position</i> : n°9 et n°7
<u>POSITIF SOUS CLE :</u> 	NOIR marqué G	ROSE 0,75 mm ² .	<i>Connecteur</i> : VERT-ROUGE à 16 voies marqué « PP » de la centrale BSI derrière la boîte à gants côté passager. <i>Position</i> : N° 2
<u>1° BLOCAGE MOTEUR :</u> (Démarreur). 	2x NOIR marqué H	BLEU 0,75 mm ² .	<i>Connecteur</i> : NOIR à 3 voies du naiman.
<u>2° BLOCAGE MOTEUR :</u> (Pompe à carburant - véhicule essence et diesel). 	2x NOIR marqué H	MARRON 0,75 mm ² .	<i>Connecteur</i> : NOIR à 3 voies du naiman.
<u>CONTACT PORTES :</u>  Séparer les lignes avec des diodes de type 1N4007	VERT-MARRON	AvG :ORANGE 0,5 mm ² . AvD :JAUNE 0,5 mm ² . Lat :VERT 0,5 mm ² .	<i>Connecteur</i> : BLANC à 40 voies marqué « EH1 » dans la BSI boîte à fusibles en pied de porte passager. <i>Position</i> : n°27, n°5, et n°33
<u>CONTACT CAPOT :</u>	VERT	Installer le poussoir fourni vers le phare côté passager.	
<u>CONTACT COFFRE :</u>	VERT-BLANC	Installer un contact de porte celui d'origine ne peut pas être utilisé.	

NOTE : **Les informations sont données à titre facultatif pouvant être modifiées selon le constructeur.****ATTENTION :** Pour le branchement des systèmes de protection GEMINI toutes les informations doivent être vérifiées avant tout raccordement. Nous déclinons toutes responsabilités pour le non-respect de ces précautions.